

2F Consulting
SASU au capital de 1 000€
Siège social : 11 bis rue Jean Jaurès 91430 Igny
RCS Nanterre 879 503 753

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 26 février,
A dix heures,

Je soussigné, Monsieur Fabien FIGERE, agissant en qualité de Président et seul associé de la SASU 2F CONSULTING, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- transfert de siège social ;
- pouvoirs pour accomplir les formalités.

PREMIERE RESOLUTION
(Transfert de siège social)

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 11 bis rue Jean Jaures – 91430 Igny.

Ce transfert prendra effet le 26 février 2026.

DEUXIEME RESOLUTION
(Pouvoir pour formalités)

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique présent.

Monsieur Fabien FIGERE
Président associé unique

